

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'AVIGNON
MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Nouvelle, tenue le lundi 09 août 2021, à l'hôtel de ville du même endroit à 20 h.

Cette séance est sous la présidence du maire Yvan St-Pierre.

Sont présents les conseillers(ères) :

	Geneviève Labillois	conseillère poste #1
	Rémi Caissy	conseiller poste #3
	Rachel Dugas	conseillère poste #4
	Julie Allain	conseillère poste #5
	Sandra McBrearty	conseillère poste #6
Est absent le conseiller :	David Landry	conseiller poste #2

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Benoît Cabot, est présent.

150-08-2021

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Yvan St-Pierre, déclare la séance ouverte à 20 h et souhaite la bienvenue à tous.

151-08-2021

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire, Yvan St-Pierre, fait lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 09 août 2021, qui se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Constatation du quorum
4. Rapport des membres du conseil
5. Adoption du procès-verbal du 09 août 2021
6. Correspondance
7. Finances (comptes pour approbation et dépôt d'un état de revenus et dépenses)
8. Demande de don
9. Autorisation de signature Inspecteur municipal - Louis-Pascal Laforest
10. Dépôt du projet d'aménagement d'un terrain multisport au programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure
11. Dépôt demande aide financière au MAMH Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité.
12. Mandat à la firme PESCA - Évaluation environnementale de site phase 2 – Parc industriel
13. Autorisation de signature – Convention d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (AIRRL) « Volet Accélération »
14. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro #386 décrétant une dépense de 1 165 849 \$ et un emprunt de 1 165 849 \$ pour effectuer des travaux de remplacement de ponceaux sur la rue Maguire, chemin du Grand-Platin et chemin du Sud-de-la-Rivière
15. Motion de félicitations - Club de course de Nouvelle – Projet Èst éco-cabines
16. Période de questions pour le public
17. Clôture de la séance
18. Levée de la séance

Suite à cette lecture, il est proposé par la conseillère Geneviève Labilloy et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

152-08-2021 **3. CONSTATATION DU QUORUM**

Le maire, Yvan St-Pierre, constate qu'il y a quorum. La séance peut être tenue.

153-08-2021 **4. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

À tour de rôle, les membres du conseil font état des rencontres et des actions effectuées au cours du dernier mois.

154-08-2021 **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUILLET 2021**

Les conseillers(ères) ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2021, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

Que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

155-08-2021 **6. CORRESPONDANCE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Benoît Cabot, fait un résumé de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

156-08-2021 **7. FINANCES (COMPTES POUR APPROBATION ET DÉPÔT D'UN ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES)**

Il est proposé par la conseillère Rachel Dugas et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

Que le conseil municipal accepte la liste des comptes payés et des comptes à payer au montant total de 293 493.75 \$ (comptes payés au cours du mois 125 888.87 \$ (salaires inclus), et des comptes à payer de 167 604.88 \$). Un état des revenus et dépenses est déposé au conseil municipal.

157-08-2021 **8. DEMANDE DE DON**

Considérant la demande de don suivante :

- 17^e souper-bénéfice - Fondation communautaire Gaspésie-Les îles

Considérant le poste budgétaire pour les dons en 2021.

Pour ce motif, il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

Que le conseil autorise le don suivant:

- 25\$, 17^e souper-bénéfice - Fondation communautaire Gaspésie-Les îles

158-08-2021

**9. AUTORISATION DE SIGNATURE INSPECTEUR MUNICIPAL
LOUIS PASCAL LAFOREST**

Considérant que M. Louis Pascal Laforest s'est vu confier par résolution, # 142-07-2021, le mandat d'agir à titre de responsable de l'urbanisme et de l'inspection municipale;

Considérant que plusieurs dossiers demandent l'approbation du responsable de l'urbanisme et de l'inspection municipale;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Rémi Caissy et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil de la Municipalité de Nouvelle nomme Louis Pascal Laforest, représentant autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, en tant que responsable de l'urbanisme et d'inspecteur municipal, tout document relié à ses fonctions.

159-08-2021

**10. DÉPÔT DU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN
MULTISPORT AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX
INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE
PETITE ENVERGURE**

Considérant que la Municipalité de Nouvelle a pris connaissance des besoins de la population en termes de loisir par le biais d'un processus de consultation publique lors de la planification stratégique et qu'il y a été souligné que la diversité de l'offre récréative 4 saisons devrait être améliorée, principalement auprès des adolescents et des jeunes adultes;

Considérant que la Municipalité de Nouvelle souhaite se doter d'une infrastructure sportive multifonctionnelle extérieure 4 saisons pouvant accueillir un terrain de basketball de grand format ainsi qu'une surface glacée multifonctionnelle en hiver;

Considérant que le projet d'infrastructure permettra la réalisation d'activités sportives et récréatives diverses tout au long de l'année, s'adressant à l'ensemble de la population, mais ciblant particulièrement les adolescents et les jeunes adultes;

Considérant que le projet d'infrastructure sera complémentaire en saison hivernale à l'offre du Centre sportif Louis-Sleigher par le biais d'activités réalisées sur une surface glacée en mode « bottine », telles que la ringuette, le ballon-balai, le curling, etc., comparativement aux activités de hockey et de patinage libre offertes à l'aréna;

Considérant que la Municipalité de Nouvelle est admissible au Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure, qui supporte financièrement jusqu'à 66% du coût total d'un projet sélectionné.

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil de la Municipalité de Nouvelle autorise Benoît Cabot directeur général, à déposer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, tout document relatif à ce dossier.

Que le maire, Yvan St-Pierre et/ou Benoît Cabot soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, tout document relatif à ce dossier.

Que le conseil de la Municipalité de Nouvelle puise les fonds nécessaires à ce projet, s'il est accepté, à même le surplus accumulé.

160-08-2021

11. DÉPOT DEMANDE AIDE FINANCIÈRE AU MAMH VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPERATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Considérant le besoin de la création d'une entente conjointe entre les Municipalités de Pointe-à-la-Croix et Nouvelle pour desservir l'urbanisme et l'inspection municipale;

Considérant que pour attirer une ressource à temps plein, il est requis de fusionner les tâches des deux municipalités pour créer une charge de travail qui correspond à un emploi temps plein;

Considérant que la Municipalité de Nouvelle est admissible à recevoir une aide financière du MAMH pour créer une coopération intermunicipale;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Rémi Caissy et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil de la Municipalité de Nouvelle nomme Benoît Cabot, directeur général, et/ou, Yvan St-Pierre, maire, représentants autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, tout document pertinent à la demande d'aide financière au MAMH Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité.

161-08-2021

12. MANDAT À LA FIRME PESCA - ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE 2 – PARC INDUSTRIEL

Considérant le besoin de réaliser une étude d'évaluation environnementale phase 2 – pour le Parc secteur industriel # lot 6 226 159 afin de pouvoir conformer ce terrain aux normes environnementales;

Considérant que cette étude est requise afin de développer un projet ou bien faire la vente de terrains;

Considérant qu'il y a une pénurie de terrain de nature commerciale et que la Municipalité de Nouvelle reçoit de l'intérêt de la part des contribuables pour faire l'acquisition de terrain à vocation industrielle;

Considérant que le secteur du Parc Industriel de la municipalité a le potentiel de développer et répondre à la demande pour ce type de propriétés;

Considérant qu'une proposition de la Firme PESCA au montant de 16 560.00 \$ a été déposée pour faire les analyses qui visent à réaliser une étude environnementale de site phase 2 – Parc industriel;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Geneviève Labillois et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil de la Municipalité de Nouvelle donne le mandat à la Firme PESCA au montant de 16 560,00 \$, avant taxes, pour procéder aux analyses qui visent à déterminer l'étude environnementale de site sur le lot # 6 226 159.

Que le conseil de la Municipalité de Nouvelle nomme Benoît Cabot, directeur général, et/ou Yvan St-Pierre, maire, soient mandatés à signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, tout document en lien avec l'étude environnementale de site phase 2 – Parc industriel.

162-08-2021

13. AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (AIRRL) « VOLET ACCÉLÉRATION »

Considérant que la Municipalité de Nouvelle a reçu une réponse positive du Ministère des Transports pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (AIRRL) « Volet Accélération »

Considérant les modalités de versements de l'aide financière se feront sous forme de remboursement du service de la dette, à laquelle s'ajouteront les frais et intérêts, pour une durée de dix (10) ans, à raison de deux (2) versements annuels, selon les modalités suivantes :

- a) Un premier versement à être effectué six (6) mois après le traitement et l'approbation par le Ministre de la réclamation des dépenses admissible présentée par le Bénéficiaire;
- b) Un deuxième versement à être effectué un (1) an après le traitement par le Ministre de la réclamation des dépenses admissibles présentée par le Bénéficiaire

Considérant qu'afin de bénéficier de l'aide financière prévue à l'article 1, le Bénéficiaire s'engage à respecter les conditions d'octroi de l'aide financière pendant toute la durée de la présente convention;

Considérant le besoin d'emprunt total de :

Volets	Coûts	Contribution MTQ (75%)	Contribution Municipale
Accélération	1 165 849.00 \$	874 387.00 \$	291 462.00 \$

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil de la Municipalité de Nouvelle nomme Benoît Cabot, directeur général, et/ou Yvan St-Pierre, maire, représentants autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, tout document en lien avec la convention d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (AIRRL) « Volet accélération »

163-08-2021

14. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO #386 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 165 849 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 165 849 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX SUR LA RUE MAGUIRE, CHEMIN DU GRAND-PLATIN ET CHEMIN DU SUD-DE-LA-RIVIÈRE

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 9 août 2021 et que le dépôt projet de règlement a été déposé à cette même séance le 9 août 2021;

Considérant l'article 1061 du Code municipal du Québec permettent aux municipalités de ne requérir que l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour les travaux d'infrastructures (voirie) et que le remboursement de l'emprunt soit fait par l'ensemble des propriétaires d'immeubles de la municipalité ;

Considérant que l'objectif premier du programme AIRRL, « Volet Accélération » est de permettre de réaliser sur les routes locales de niveaux 1 et 2 reconnues par le MTMDET des travaux d'immobilisation, dans une perspective de maintien des actifs routiers, et par des exercices d'entretien du réseau;

Considérant la confirmation de la subvention d'une aide financière au montant de 874 387\$ du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports datée 22 juin 2021 afin de permettre des travaux d'infrastructures dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale-Volet-Accélération des investissements sur le réseau routier local (Projet : Réfection de remplacement de ponceaux sur la rue Maguire, chemin du Grand-Platin et chemin du Sud-de-la-Rivière;

Considérant qu'une aide financière potentielle de 75% des coûts de réalisation des travaux admissibles du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour les travaux d'infrastructures dans le cadre du programme (AIRRL) « Volet Accélération » Dossier no : CFY96436;

Volets	Coûts	Contribution MTQ (75%)	Contribution Municipale
Accélération	1 165 849.00 \$	874 387.00 \$	291 462.00 \$

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Rachel Dugas et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le règlement #386 soit adopté, statuant et décrétant ce qui suit :

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à effectuer selon les plans et devis préparés par la firme ARPO, groupe-conseil, portant le dossier numéro 215161 en date du 27-04-2021 incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par la firme ARPO, groupe-conseil, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

1. Remplacement de ponceau rue Maguire
2. Remplacement de ponceau chemin Grand-Platin
3. Réfection de ponceau chemin du Sud-de-la-Rivière

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 165 849\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 165 849\$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

164-08-2021

15. MOTION DE FÉLICITATIONS - CLUB DE COURSE DE NOUVELLE – PROJET ÈST ÉCO-CABINES

Le conseil de la Municipalité de Nouvelle souhaite faire part d'une motion de félicitations à deux organismes pour la réalisation de projet d'envergure qui ont un impact important sur le bien être des citoyens de Nouvelle.

- 1) Le conseil de la Municipalité de Nouvelle félicite le Club de course de Nouvelle pour avoir assuré la gouvernance de la course de chevaux tenue à l'hippodrome de Nouvelle, le samedi 24 juillet. Cet événement fut un grand succès et a permis de créer une excellente visibilité pour la Municipalité de Nouvelle.
- 2) Le conseil de la Municipalité de Nouvelle félicite Èst éco-cabines, pour l'ouverture officielle de leur projet d'hébergement glamping dans la Baie-des-Chaleurs en Gaspésie, situé dans le secteur de Nouvelle. Ce projet crée un attrait touristique majeur pour la rétention du tourisme dans la Municipalité de Nouvelle, tout en offrant divers services aux citoyens résidents.

165-08-2021

16. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Le maire et les conseillers répondent aux questions posées.

166-06-2021

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Yvan St-Pierre, déclare la séance close.

167-06-2021

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Rémi Caissy que la séance soit levée à 20 h 30.

Yvan St-Pierre
Maire

Benoît Cabot
Directeur général et secrétaire-trésorier